



Fédération Française d'Addictologie

www.addictologie.org – @FFAddictologie

Monsieur le Premier Ministre Jean CASTEX

HOTEL DE MATIGNON

57, rue de Varenne

75700 PARIS

Président

Pr Amine BENYAMINA

Tél. : 01 45 59 69 78

amine.benyamina@aphp.fr

Présidents d'honneur

Pr Jean-Dominique FAVRE

Pr Michel REYNAUD †

Vice-Présidents

Dr Anne BORGNE

anne.borgne@respadd.org

Dr Etienne KAMMERER

et.kammerer@wanadoo.fr

Pr Mickaël NAASSILA

mickael.naassila@sa.u-picardie.fr

Pr François PAILLE

f.paille@chru-nancy.fr

Secrétaire Général

Dr Bernard BASSET

bernard.basset@anpaa.asso.fr

Secrétaire Générale Adjointe

Dr Alice DESCHENAU

alice.deschenau@gh-paulguiraud.fr

Trésorière

Mme Catherine MARTIN

catherine.martin@elan-retrouve.org

Trésorier Adjoint

Dr Jean-Pierre DAULOUEDE

jeanpierredaulouede@gmail.com

Membres de la FFA

ACT	Addictolib
Alcool Assistance	ANPAA
ASPSA	ASUD
CNRMS	COPA AH
CUNEA	ELSA France
FNESAA	GERTOX
IREMA	RESPADD
SAF	SAFE
SFA	SFT
SOS Addictions	

Siège social

c/o ANPAA

20, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris

Association Loi 1901

Siret 439 242 058 00014

APE 913E

Paris, le 11 août 2020

Copies : Dr Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé

Pr Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé

Dr Nicolas PRISSE, Président de la Mildeca

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez annoncé récemment la mise en œuvre en septembre prochain de l'amende forfaitaire pour usage de stupéfiants, sans attendre les résultats de l'expérimentation qui avait lieu dans cinq villes.

Indépendamment des interrogations que nous avons sur le bien-fondé et l'efficacité de cette mesure, nous souhaitons attirer votre attention sur un point précis qui est celui de l'articulation de ce nouveau dispositif avec le système de prévention et de soins.

En effet, depuis la loi de 1970, l'acceptation par les usagers d'une orientation vers le système de soins constituait une alternative à la sanction et permettait à bon nombre d'usagers de saisir cette opportunité de consultation d'un professionnel de santé avec lequel ils pouvaient examiner les conséquences de leur consommation et les moyens de la maîtriser.

Une bonne partie du fonctionnement du dispositif d'addictologie, en particulier les Consultations pour les Jeunes Consommateurs (CJC), a été bâtie pour répondre à ces besoins.

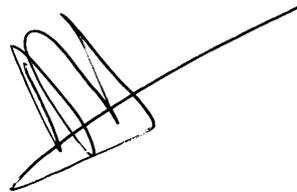
Tous les professionnels de l'addictologie craignent que l'automatisme de la sanction par amende forfaitaire ne conduise à un assèchement des orientations vers le système de santé, et donc à une perte de chance pour les usagers, et plus globalement à un affaiblissement général de la prévention en matière de conduites addictives.

Correspondance : FFA, c/o Pr BENYAMINA, Psychiatrie et Addictologie, CERTA,

Pavillon Galilée, Hôpital Paul Brousse, 12, avenue Paul Vaillant-Couturier, 94804 VILLEJUIF CX

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons que la mise en œuvre de l'amende forfaitaire soit précédée par une concertation de l'ensemble des acteurs de l'addictologie, et la Fédération Française d'Addictologie est prête à y participer.

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie de bien vouloir recevoir mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Professeur Amine BENYAMINA,
Président de la FFA
amine.benyamina@aphp.fr